

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 2 mai 2017**CP2017\_05\_11  
id. 3222

*L'an deux mille dix-sept le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBLAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Absent(s) :*

*M. DEPRINCE*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE  
VERTE  
CONVENTION PARTICULIÈRE D'APPUI FINANCIER**

Conscient de la nécessaire évolution des modes de déplacements, afin notamment de répondre à la raréfaction des énergies fossiles et aux impacts de la pollution atmosphérique, le Département s'est investi à plusieurs niveaux sur cette thématique.

Le renouvellement de la flotte automobile départementale doit se faire en intégrant cette préoccupation. C'est pourquoi le Conseil Départemental a répondu à un appel à projet lancé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, pour bénéficier d'un soutien financier offert par le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » : TEPCV.

L'action retenue, intitulée : « développer la mobilité électrique dans le Département », permet d'obtenir des financements importants. Il est proposé l'acquisition de 9 véhicules électriques et de 3 bornes de recharges dans le cadre de cette action.

Ces véhicules seront affectés aux usages qui ne nécessitent que peu d'autonomie. L'achat de ces véhicules se fera sans augmentation du volume de la flotte, ceux-ci seront en effet affectés en remplacement de véhicules arrivant à échéance de locations longue durée ou appelés à être réformés du fait de leur vétusté.

Le montant de l'appui financier au titre du projet de convention est fixé à **76 200** euros.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action</b>			
Description	Montant HT en €	Part Département : 49 % en €	Part TEPCV : 51 % en €
Installation de 3 bornes de recharge	39 000	7 800	31 200 (80%)
Achat de 9 véhicules électriques pour la flotte départementale	110 000	65000	45000
<b>Total</b>	<b>149 000</b>	<b>72800</b>	<b>76200</b>

Le calendrier de réalisation prévoit :

- de janvier à juin : études et marchés (Élaboration du dossier de consultation des entreprises pour l'acquisition des bornes, le Département disposant déjà d'un marché actif pour l'achat de véhicules électriques)
- de juillet à décembre : travaux d'installation des bornes, achat des véhicules.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention particulière d'appui financier « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » présentée en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC